



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2020-106

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation du plan de
financement prévisionnel -
Travaux de voirie et réseaux -
Rues Amiral Pierre et Vellonne**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2020,

VU la délibération n° 2020/80 du Conseil Municipal du 11 Septembre 2020, approuvant le projet des rues Amiral Pierre et Vellonne,

VU les avant-projets relatifs à chaque rue établis par le maître d'œuvre,

Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué aux Travaux-Service de l'eau, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de travaux de voirie et réseaux dans les rues Amiral Pierre et Vellonne à Bourbonne les Bains, il appartient au Conseil Municipal de valider le plan de financement provisoire de l'opération dont le montant de la dépense prévisionnelle hors taxe est évalué à 1 296 296.11 €.

Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Les demandes de financement seront déposées auprès des potentiels partenaires financiers.

Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué aux Travaux-Service de l'eau, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel susvisé.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel, annexé à la délibération, du projet de travaux de voirie et réseaux dans les rues Amiral Pierre et Vellonne.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire

Monsieur André NOIROT

Plan de financement prévisionnel
Travaux Rue Amiral Pierre et rue Vellonne
 (Avec réseaux secs)

Désignation	Détail de la mission	Dépenses prévisionnelles HT		Agence de l'eau		SDED		Conseil Départemental		FDE		GIP		DEFI		Commune		
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Rue Amiral Pierre	Travaux de préparation	17 100,00 €						15,03	2 570,13 €									
	Voirie	370 872,50 €						15,03	55 742,14 €						30 % de 37 400 €	11 220,00 €		
	Terrassement réseaux secs	16 260,00 €						15,03	2 443,88 €									
	Telecom	9 050,00 €						15,03	1 360,21 €									
	Basse tension	42 850,00 €						15,03	6 440,36 €									
	Eclairage public	54 062,00 €				50	27 031,00 €	15,03	8 125,52 €	10	5 406,20 €							
	Eaux pluviales	177 035,00 €						15,03	26 608,36 €									
	Eau potable	88 073,13 €				50	44 036,57 €											
	Réseaux incendie	3 076,28 €						15,03	462,36 €									
	TOTAL		778 378,91 €															505 553,98 €
Rue Vellonne	Travaux de préparation	17 100,00 €						15,03	2 570,13 €									
	Voirie	252 436,00 €						15,03	37 941,13 €						30 % de 4 800 €	1 440,00 €		
	Terrassement réseaux secs	10 082,50 €						15,03	1 515,40 €									
	Telecom	5 550,00 €						15,03	834,16 €									
	Basse tension	18 000,00 €						15,03	2 705,40 €									
	Eclairage public	15 550,00 €				50	7 775,00 €	15,03	2 337,17 €	10	1 555,00 €							
	Eaux pluviales	92 500,00 €						15,03	13 902,75 €									
	Eau potable	76 790,92 €				50	38 395,46 €											
	Réseaux incendie	3 076,28 €						15,03	462,36 €									
	TOTAL		491 085,70 €															327 018,69 €
Frais annexes	Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €			50	10 000,00 €		20	4 000,00 €								20	4 000,00 €
	Relève topo rue A. Pierre	3 048,00 €			50	1 524,00 €		20	609,60 €								20	609,60 €
	Relève topo rue Vellonne	1 283,50 €			50	641,75 €		20	256,70 €								20	256,70 €
	SFS	2 000,00 €															100	2 000,00 €
	Frais de publication	500,00 €															100	500,00 €
TOTAL GENERAL		1 296 296,11 €			94 597,78 €		34 806,00 €		170 857,77 €				101 625,82 €		14 505,77 €		839 938,97 €	

218 572 €

Le Maire,
 Monsieur André NOIROU
